

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18505**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Master Sciences, Technologies, Santé, Mention Aménagement et Urbanisme Durables, Environnement, Spécialité Urbanisme et Développement à finalité professionnelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bretagne Occidentale - Brest, Direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP)	Recteur de l'académie de Rennes, Président de l'université de Bretagne Occidentale - Brest

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme peut conduire des études stratégiques pour un territoire, préparer et réaliser des documents d'urbanisme et de planification, élaborer des projets urbains, gérer un patrimoine bâti, assurer la maîtrise d'ouvrage urbain.

Pour exercer ces activités le diplômé s'appuie sur ses connaissances des théories et concepts qui ont influencé l'urbanisme et l'aménagement du domaine bâti et sur les concepts des différents champs disciplinaires associés à l'aménagement du territoire. Il est capable d'analyser les morphologies urbaines et la typologie des ensembles bâtis. Il maîtrise aussi les techniques générales de documentation, d'expression et de représentation adaptées au domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.

En procédant à un examen critique et prospectif des développements de l'aménagement et de l'urbanisme, il analyse les évolutions et les besoins de développement d'un territoire, il évalue les potentialités de réussite d'un projet. Ses interventions s'appuient sur une vision actuelle et prospective des enjeux du développement durable et des voies et moyens de leur mise en œuvre sur les aspects écologiques, sociologiques, juridiques et géographiques. Le diplômé est également capable de discuter les atouts, les réserves et les limites des opérations en organisant des concertations. Il met en relation territoires et institutions en procédant à une analyse statique et dynamique (à travers notamment l'étude du foncier et de l'immobilier).

Pour cela, il met en œuvre les outils de production et de présentation de l'information. Il prépare, conduit et exploite des entretiens, enquêtes et sondages. Il prend en compte les difficultés de l'agrégation des démarches individuelles dans des représentations collectives. Il utilise les techniques de diagnostic environnementaux, de réalisation infographique, de l'information appliquées à l'aménagement (notamment, les bases de données territorialisées (SIG)). Il maîtrise les méthodes de management et de conduite d'opérations.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut exercer dans le domaine de l'urbanisme au sein de structures d'études, de maîtrise d'œuvre ou de maîtrise d'ouvrage :

- dans le secteur privé (cabinets d'études, promotion immobilière...)
- dans le secteur public et para-public (collectivités locales, agence d'urbanisme, OPAC...)

Il peut exercer les emplois suivants:

- Chargé(e) de planification
- Chargé(e) d'études / de recherche
- Monteur(se) d'opérations
- Chef de projet
- Chef de service études, Directeur/Directrice d'études (entreprise)

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

F1106 : Ingénierie et études du BTP

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

C1503 : Management de projet immobilier

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre d'une formation se déroulant sur 4 semestres, la certification s'obtient après une évaluation sur les unités d'enseignements suivantes :

Semestre 7 : 7 UE/30 ECTS

UE 1 : Territoires, mutations économiques et institutionnelles (4 ECTS)

UE 2 : Gestion de l'environnement et des espaces sensibles (4 ECTS)

UE 3 : Formes urbaines et typologies architecturales (4 ECTS)

UE 4 : Méthodes et représentations (4 ECTS)

UE 5 : Pratiques de gestion du territoire : diagnostic (5 ECTS)

UE 6 : Initiation à la recherche (7 ECTS)

UE 7 : Anglais (2 ECTS)

Semestre 8 : 6 UE/30 ECTS

UE 1 : Perspectives des territoires et des institutions (4 ECTS)

UE 2 : Diagnostic territorial (4 ECTS)

UE 3 : Urbanisation et aménagement (4 ECTS)

UE 4 : Techniques d'expression pour l'aménagement (4 ECTS)

UE 5 : Pratiques de gestion du territoire : élaboration concertée du projet (7 ECTS)

UE 6 : Développement de projet d'aménagement (7 ECTS)

Semestre 9 : 6 UE/30 ECTS

UE 1 : Territoires, mutations économiques et institutionnelles (5 ECTS)

UE 2 : Le développement de projet (5 ECTS)

UE 3 : Espaces et activités (5 ECTS)

UE 4 : Analyses critiques de maîtrises d'ouvrage complexes (5 ECTS)

UE 5 : Pratiques de gestion du territoire : documents de planification et d'aménagement (8 ECTS)

UE 6 : Anglais (2 ECTS)

Semestre 10 : 5 UE/30 ECTS

UE 1 : Gestion de l'espace (5 ECTS)

UE 2 : Gestion de la ville (5 ECTS)

UE 3 : Anglais (2 ECTS)

UE 4 : Stage professionnel de 4 mois minimum (10 ECTS)

UE 5 : Pratiques de gestion du territoire : programmation territoriale (8 ECTS)

Les étudiants doivent maîtriser 1 langue vivante étrangère.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Autres formations en Master d'aménagement et d'urbanisme appartenant à l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU)	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 (J.O. du 27 avril 2002) relatif au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation n°20081258 du 6 mars 2012 relatif aux habilitations de l'Université de Brest à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-brest.fr/cap-avenir>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-brest.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Bretagne Occidentale - Brest : Bretagne - Finistère (29) [Brest]

Université de Bretagne Occidentale - Brest

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Brest : UFR Sciences et Techniques

Historique de la certification :

Installé au sein de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Bretagne Occidentale, l'Institut de Géoarchitecture est, depuis sa création en 1976, un département autonome constitué autour des préoccupations de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement.

La formation permettait naguère l'obtention d'une Maîtrise de Sciences et Techniques. Depuis la mise en œuvre du cursus LMD, les étudiants préparent une Licence (mention Aménagement, Développement, Environnement) puis/et un Master professionnel qui propose 2 spécialités (Environnement et Aménagement ; Urbanisme et Développement).